

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011

DELIBERATION N° 2011/06/528

OBJET: Approbation des projets de la Commission Mixte Paritaire Bourse studio d'enregistrement et de répétitions.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2009/06/257 du 25 juin 2009 décidant de créer une Commission Mixte Paritaire "Bourse Studio d'Enregistrement et de Répétition" destinée à aider les initiatives des jeunes dans le domaine musical, telles que les répétitions et ou l'enregistrement,

CONSIDERANT que la Commission paritaire "Bourse Studio de Répétition et d'Enregistrement" s'est réunie le 5 avril 2011 et a sélectionné les projets ci-dessous,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une « Bourse Studio d'Enregistrement et Répétition » en faveur :

-du Groupe Improz, représenté par Monsieur BAHARIFAR, pour une durée de 3 mois, à savoir 3 heures de répétition par semaine, d'une valeur de 580 euros,

-du Groupe DSO, représenté par Mademoiselle DUPONT, pour une durée de 3 mois, à savoir 3 heures de répétition par semaine d'une valeur de 480 euros,

DIT que le règlement de ces prestations sera effectué directement auprès des Studios Lyrics - sis 77 bis avenue Jean Jaurès 91230 Montgeron - partenaire de cette bourse, après engagement de la dépense et réception de la facture,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 07/04/11
et de la publication le 07/04/11
Le Maire,